



Château Michel de Montaigne

Millésime 2020

Parcelle X

Famille Mähler-Besse

Depuis l'acquisition du Château de Montaigne en 1860, la Famille Mähler-Besse, septième génération, s'attache à produire des vins de qualité qui expriment les caractéristiques de leurs terroirs.

Aujourd'hui, les propriétaires du Château de Montaigne sont toujours actionnaires du Château Palmer, et conduisent les vins du Château avec le même degré de recherche de qualité et d'expression du terroir que leur partenaire Médocain.

Le vignoble se trouve être dans la prolongation des coteaux de Saint-Emilion et un terroir historique exceptionnel, mis en valeur par une vinification de qualité sans compromis.

Parcelle X :

Cette année 2020 est la première année de naissance de la Parcelle X, qui ne sera isolée que dans des millésimes exceptionnels qui le mérite !

Suite à de longues dégustations et au caractère à part d'une parcelle bien spécifique, nous avons décidé d'isoler celle-ci pour en faire un vin d'exception.

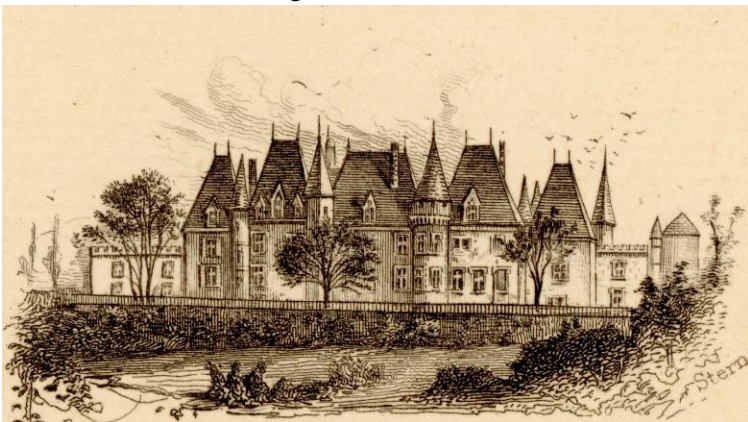
C'est à partir des très vieilles vignes de la propriété à grande majorité de cabernet francs, que nous avons pu obtenir ce vin. Il est délicieux à boire dès maintenant, tout en conservant un grand potentiel de garde.

Note de dégustation :

La robe est sombre. Le nez complexe sur des notes harmonieuses de fruits des bois, boîte à tabac, et d'épices dû à un élevage uniquement en cuve bois de 50 hectos, qui lui confère une belle complexité tout en respectant le fruit du vin.

Dès l'attaque on sent une bouche avec des tannins soyeux et délicats.

L'intensité du fruit et la belle complexité de l'élevage procure une finale longue et tout en douceur à cette première version de la Parcelle X du Château Michel de Montaigne.



Vendanges :

Du 18 septembre au 5 octobre.

Assemblage :

90% Cabernet Franc, 10% Merlot.

Mise en bouteille : Mars 2022.

